



BILAN SECURITE ROUTIERE

DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL



2009



Yvelines
Conseil général

Sommaire

EDITORIAL

1

ACCIDENTOLOGIE



1-1 Définitions	3
1-2 Données générales 2009	4
1-3 Evolution des accidents et des victimes sur les routes départementales	5
1-4 Evolution par modes de déplacements sur les routes départementales	6
1-5 Accidents et victimes en 2009 sur les routes départementales (par mois – par jour de la semaine – par heure – jour/ nuit)	9
1-6 Victimes par tranches d'âge sur les routes départementales	11
1-7 Répartition des accidents en et hors agglomération sur les routes départementales	13

CARTE DES ACCIDENTS 2009



2-1 Carte des accidents mortels et graves sur le réseau routier départemental 2009	15
2-2 Carte des ZAAC 2005-2009 sur le réseau routier départemental	16

ACTIONS MENEES EN 2009 PAR LE DEPARTEMENT



4-1 Travaux réalisés sur l'infrastructure en 2009	17
4-2 Exemple de fiche bilan d'aménagement de sécurité routière : tourne-à-gauche sur la RD 191 aux Bréviaires	19
4-3 Exemple de fiche bilan d'aménagement de sécurité routière: chicane sur la RD 73 à Vieille-église	21
4-4 Prêt du radar pédagogique	23
4-5 Aide pour arrêts de transport en commun et sécurité près des écoles	24

PARTENAIRES



5-1 Prévention routière	25
5-2 Inspection académique	26



Source des données d'accidentologie

Les données relatives aux accidents contenues dans ce dossier proviennent des bases nationales (fichiers BAAC) corrigées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines. Ces bases sont alimentées par les informations fournies localement par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, CRS).

Avertissement

Le 1^{er} janvier 2005, afin de comparer ses résultats à ceux de ses voisins européens, la France a adopté la définition internationale de la notion de « tué » (décès sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) et de la notion de « blessé hospitalisé » (hospitalisation de plus de 24 heures).

Ces définitions ont remplacé les anciennes définitions (la notion de « tué » correspondait à une victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours suivant l'accident et le « blessé grave » était une victime dont l'état nécessitait plus de six jours d'hospitalisation).

Aussi, pour permettre de comparer le nombre de tués à six jours aux tués à trente jours un coefficient de 1,069 a été déterminé par l'Observatoire Interministériel de la Sécurité Routière. Cependant aucun coefficient n'est applicable pour comparer les blessés graves aux blessés hospitalisés.

Pour des raisons de commodité et de compréhension, les blessés graves ont été assimilés aux blessés hospitalisés et les blessés non hospitalisés ont été assimilés aux blessés légers.

Les usagers les plus vulnérables : piétons et utilisateurs de bicyclettes, cyclomoteurs ou de motos.

Agglomération : « espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde » (Art. R-110.2 du Code de la Route). En pratique, c'est un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés, situés de part et d'autre d'une voie.

Catégories d'usagers :

VL : tous véhicules jusqu'à 3,5 tonnes
 PL : tous véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes
 Motos : motocyclettes y compris scooters immatriculés
 Cyclomoteurs : véhicules à 2 roues motorisés jusqu'à 49,9 cm³
 Bicyclettes
 Piétons

Les définitions ci-dessous sont extraites de l'arrêté interministériel du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques relatives aux accidents corporels de la circulation.

Un **accident corporel** (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :

provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;
 survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;
 implique au moins un véhicule.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicules.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers.

Parmi ceux-ci, on distingue :

les **indemnes** : impliqués non décédés et dont l'état ne nécessite aucun soin médical ;
 les **victimes** : impliqués non indemnes.

Parmi les victimes, on distingue :

les **tués** : toute personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident ;
 les **blessés** : victimes non tuées.

Parmi les blessés, on distingue :

les **blessés hospitalisés** : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures ;
 les **blessés légers** : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

Un **accident grave** est un accident ayant au moins causé une victime blessée hospitalisée et/ou un tué.



Le réseau routier des Yvelines :

- Réseau Routier National : 128 km d'autoroutes et 122 km de routes nationales
- Réseau Routier Départemental : 1 600 km de routes départementales (RD)
- Réseau Routier Communal : 8 400 km de voies communales

Les accidents et victimes en 2009 sur le réseau routier des Yvelines :

	FRANCE METROPOLITAINE	ILE-DE- FRANCE	YVELINES Tous réseaux	YVELINES Réseau RD
Accidents corporels	72 315 (- 1,5%)	20 372 (- 3,6%)	1 444 (- 10,5%)	505 (- 21,9%)
Tués	4 273 (- 0,05%)	326 (- 12,1%)	49 (+ 22,5%)	26 (+ 3,7%)
Blessés hospitalisés	33 323 (+1,2%)	5 308 (- 6,6%)	530 (+ 12,1%)	221 (+ 7,3%)
Blessés légers	57 611 (- 1,9%)	18 857 (- 3,5%)	1 336 (- 17,4%)	422 (- 35,7%)
Total des blessés	90 934 (- 3,1%)	24 165 (- 4,1%)	1 866 (- 9,5%)	643 (- 25,4%)

Entre parenthèses : évolution par rapport à 2008

Evolution 2008 / 2009 de l'accidentologie sur le réseau routier des Yvelines :

- le nombre d'accidents corporels affiche une baisse significative par rapport à 2008 (1 444 accidents en 2009 contre 1 631 en 2008), plus importante qu'au niveau national (- 10,5% dans les Yvelines contre - 1,5% en France).
- le nombre de tués a augmenté de 22,5% avec 49 tués sur nos routes contre 40 tués en 2008. Au niveau national le nombre de tués est constant (- 0,05%).
- le nombre de blessés hospitalisés présente une hausse de 12,1% (530 blessés hospitalisés en 2009 contre 473 en 2008) et on enregistre une faible hausse (+1,2%) au niveau national.
- le nombre de blessés légers présente une baisse de -17,4% (1 336 blessés légers en 2009 contre 1 618 en 2008) alors qu'au niveau national, elle est de 1,9%.
- malgré une baisse importante du nombre d'accidents corporels (- 21,9%) sur le réseau départemental des Yvelines, le nombre de victimes gravement atteintes (blessés hospitalisés et tués) a augmenté (+ 7,3% pour les blessés hospitalisés et + 3,7% pour les tués).

Toutefois, l'augmentation du nombre de tués sur les routes départementales est nettement moins importante que sur l'ensemble des routes des Yvelines (+ 3,7% sur RD contre + 22,5% sur l'ensemble du réseau routier yvelinois).

Par ailleurs, il est intéressant de noter une diminution significative du nombre de blessés légers sur le réseau départemental (- 35,7%) liée à la baisse du nombre d'accidents corporels.

La population

Avec 1 421 389 habitants (source : estimation INSEE au 1^{er} janvier 2009) et une superficie de 2 284 km², le département des Yvelines est le plus peuplé de la grande couronne. Il occupe ainsi la quatrième position dans la région Ile-de-France et la huitième place au niveau national.

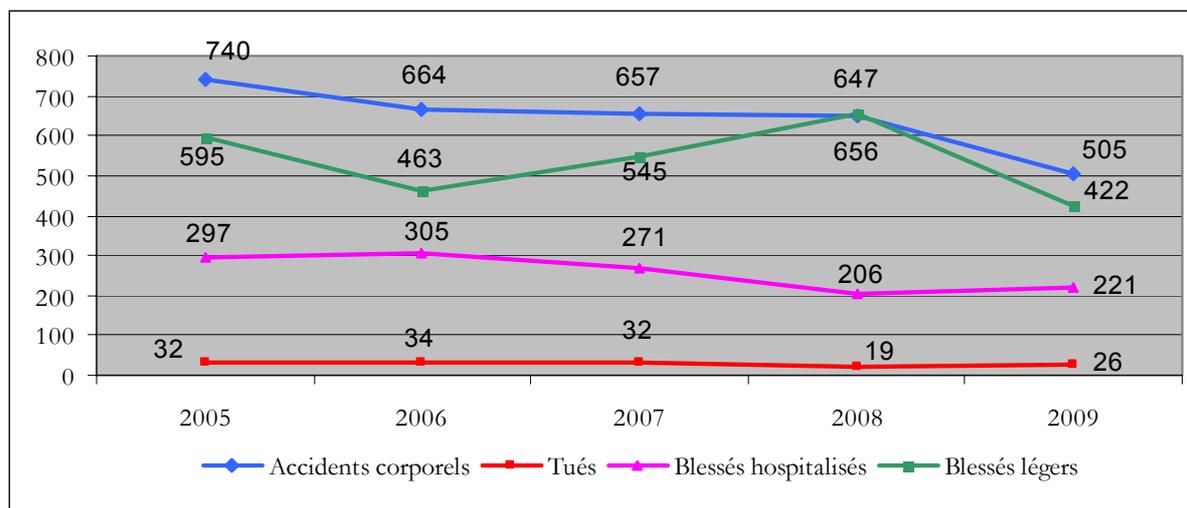
Panneau réalisé par le Conseil général à l'occasion de la semaine nationale 2009 de sécurité routière





1-3 Evolution des accidents et des victimes sur les routes départementales

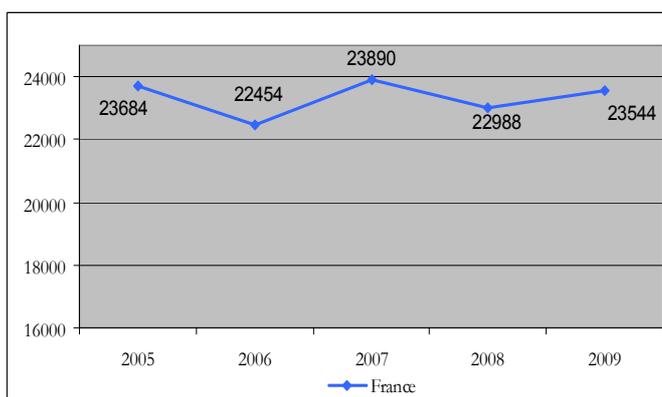
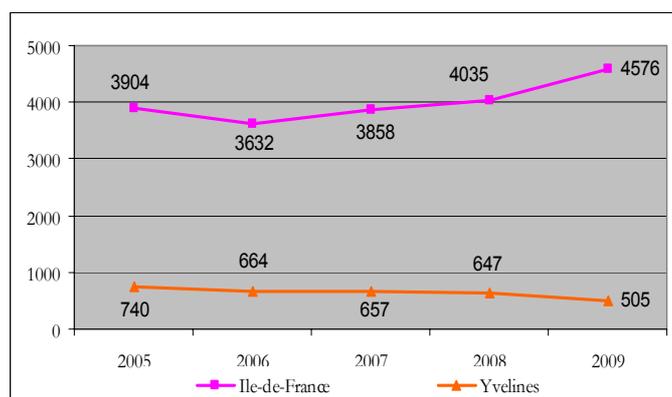
➤ EVOLUTION DES ACCIDENTS ET DES VICTIMES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DES YVELINES :



En 2009, il s'est produit 505 accidents corporels sur les routes départementales des Yvelines occasionnant 26 tués, 221 blessés hospitalisés et 422 blessés légers.

Le nombre d'accidents corporels recensés sur les routes départementales des Yvelines diminue depuis 2005. Néanmoins, le nombre de tués est en légère progression en 2009 et le nombre de blessés hospitalisés augmente sur les routes départementales alors que la tendance est à la baisse sur les autres routes du département. En revanche, le nombre de blessés légers recensés sur les routes départementales des Yvelines est lui en forte baisse.

➤ COMPARAISON DES ACCIDENTS CORPORELS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DES YVELINES, D'ILE-DE-FRANCE ET DE FRANCE :



Alors que le nombre d'accidents corporels a augmenté depuis 2006 sur les routes départementales d'Ile-de-France (légèrement) et de France (plus fortement), le nombre d'accidents corporels sur les routes départementales des Yvelines est à la baisse et la tendance se confirme.



1-4 Evolution par modes de déplacements sur les routes départementales

➤ LES USAGERS LES PLUS VULNERABLES : LES PIÉTONS ET LES DEUX ROUES LÉGERS (BICYCLETTES ET CYCLOS)

▪ LES PIÉTONS :

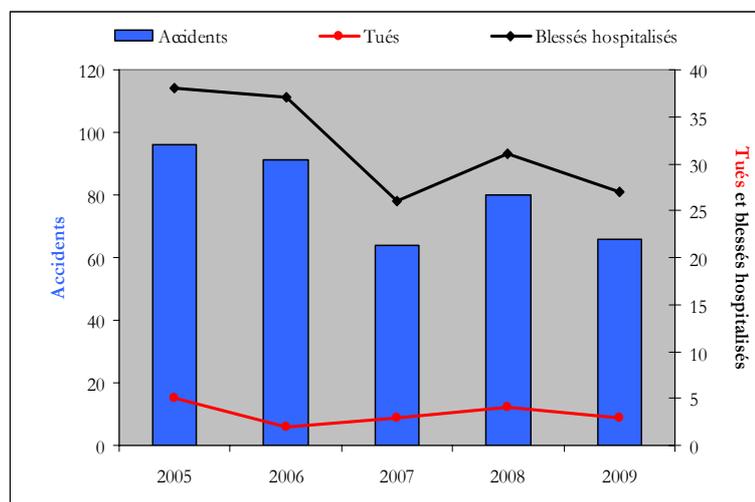
Années	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Gravité
2005	96	5	38	55	43,9%
2006	91	2	37	60	39,4%
2007	64	3	26	40	42,0%
2008	80	4	31	54	36,9%
2009	66	3	27	41	42,2%

La tendance depuis 5 ans est à la diminution du nombre d'accidents impliquant un piéton sur une RD yvelinoise.

Le nombre de tués piétons sur RD est quant à lui relativement stable et demeure inférieur à 5 depuis 2005.

Enfin, le nombre de piétons hospitalisés sur les RD des Yvelines suit l'évolution du nombre d'accidents corporels et est donc globalement en diminution depuis 2005.

Au niveau national, le nombre de tués piétons a diminué de 43,3% sur les 7 dernières années. En 2009, cette tendance se poursuit avec une réduction de 9,5% par rapport à 2008.



▪ LES BICYCLETTES ET LES CYCLOS :

Années	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Gravité
2005	117	3	39	79	34,7%
2006	121	2	56	71	45,0%
2007	164	4	64	107	38,9%
2008	180	3	58	121	33,1%
2009	131	1	54	77	41,6%

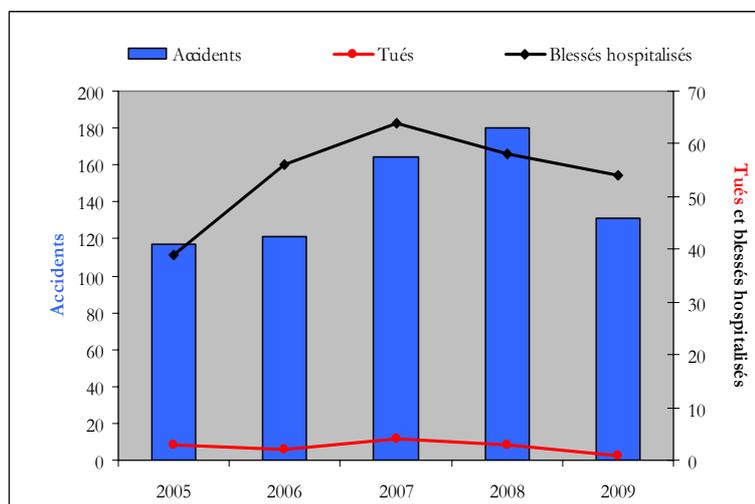


1-4 Evolution par modes de déplacements sur les routes départementales

Le nombre d'accidents sur RD impliquant une bicyclette ou un cyclo qui ne cessait d'augmenter depuis 2005 a baissé en 2009.

De même, on constate une baisse du nombre de tués et de blessés chez les utilisateurs d'une bicyclette ou d'un cyclo.

A titre comparatif, au niveau national, après 7 années de baisse significative du nombre de cyclistes et cyclomotoristes tués (respectivement - 28,2% et - 23,6% en 7 ans), on enregistre en 2009 une hausse du nombre de tués cyclistes (+ 9,5%) et cyclomotoristes (+ 2,7%).



➤ LES MOTOS :

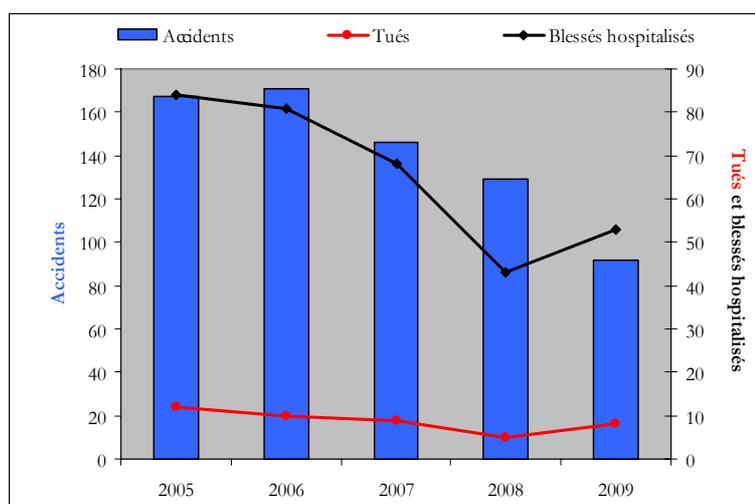
Années	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Gravité
2005	167	12	84	83	53,6%
2006	171	10	81	86	51,4%
2007	146	9	68	78	49,7%
2008	129	5	43	96	33,1%
2009	92	8	53	39	61,0%

Depuis 2006, le nombre d'accidents corporels impliquant des motos sur les RD des Yvelines est à la baisse.

Toutefois, après quatre années de baisse successive, le nombre de blessés hospitalisés et de tués a augmenté en 2009. Le nombre de blessés hospitalisés et de tués en 2009 reste néanmoins inférieur aux années 2005 à 2007.

Au niveau national, ces chiffres se confirment avec une très forte hausse de 11,7% du nombre d'usagers motocyclistes tués en 2009.

Les motards restent donc des usagers particulièrement vulnérables en direction desquels les actions doivent être poursuivies.





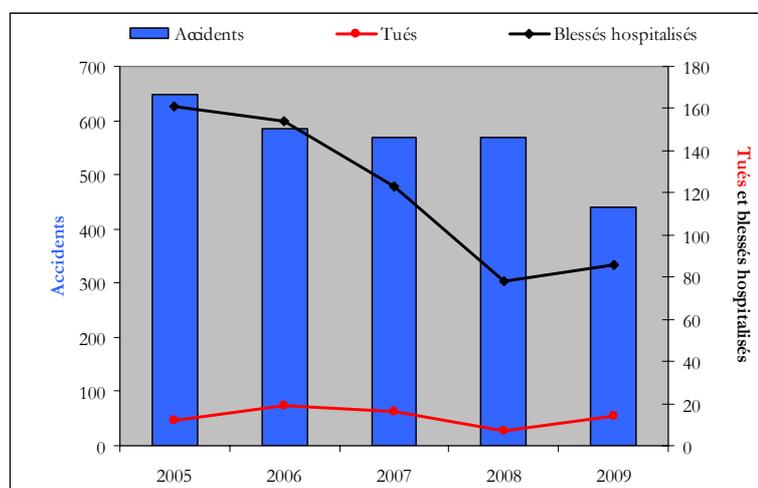
1-4 Evolution par modes de déplacements sur les routes départementales

➤ LES VEHICULES LEGERS :

Années	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Gravité
2005	649	12	161	403	30,0%
2006	584	19	154	302	36,4%
2007	568	16	123	342	28,9%
2008	570	7	78	366	18,8%
2009	439	14	86	261	27,7%

Le nombre d'accidents corporels constatés sur les RD des Yvelines diminue depuis 2005 pour les véhicules légers. Toutefois, la gravité des accidents a légèrement augmenté en 2009, en restant inférieure à celle des années 2005 à 2007.

Au niveau national, après plusieurs années de forte baisse (56% en 7 ans), le nombre de personnes tuées en voiture en 2009 connaît un net ralentissement, avec seulement 2% de baisse.

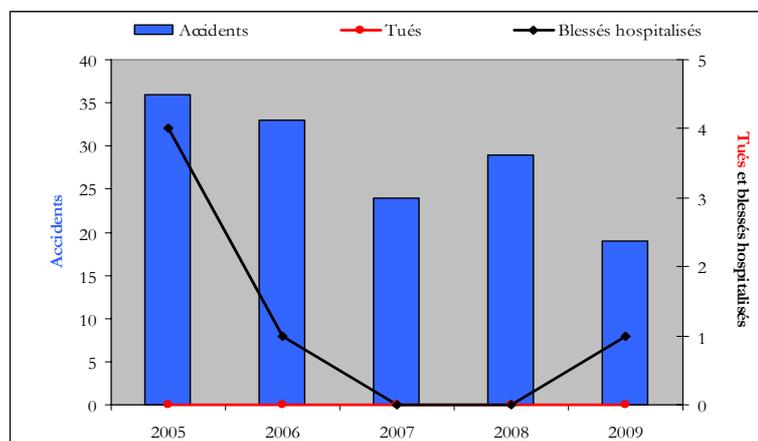


➤ LES POIDS LOURDS :

Années	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Gravité
2005	36	0	4	3	57,1%
2006	33	0	1	5	16,7%
2007	24	0	0	1	0%
2008	29	0	0	1	0%
2009	19	0	1	2	33,3%

Globalement, le nombre d'accidents corporels impliquant des poids lourds est en baisse depuis 2005, sur les RD des Yvelines.

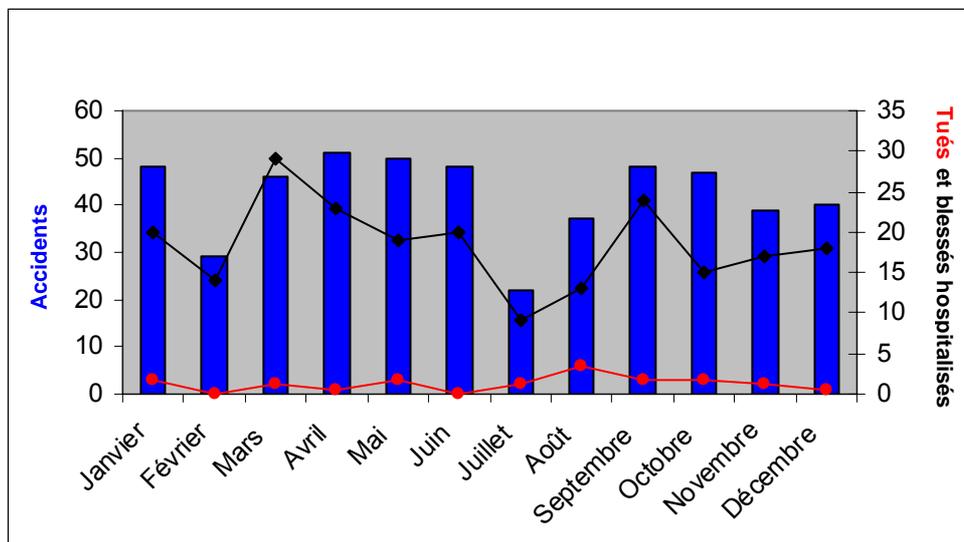
Entre 2008 et 2009, on note en France une baisse de 28,9 % du nombre de tués parmi les usagers de poids lourds et une augmentation de 7,4% parmi les usagers de véhicules utilitaires.





1-5 Accidents et victimes en 2009 sur les routes départementales (par mois – par jour de la semaine – par heure – jour / nuit)

➤ ACCIDENTS ET VICTIMES PAR MOIS :



En 2009, c'est au printemps et en septembre que l'on enregistre le plus grand nombre d'accidents corporels sur les RD des Yvelines.

Le nombre de blessés hospitalisés sur les RD des Yvelines est le plus important en mars et en septembre. C'est au cours du mois d'août que le nombre de tués est le plus important, probablement à cause des vitesses plus élevées rendues possibles par une baisse du trafic à cette époque de l'année.

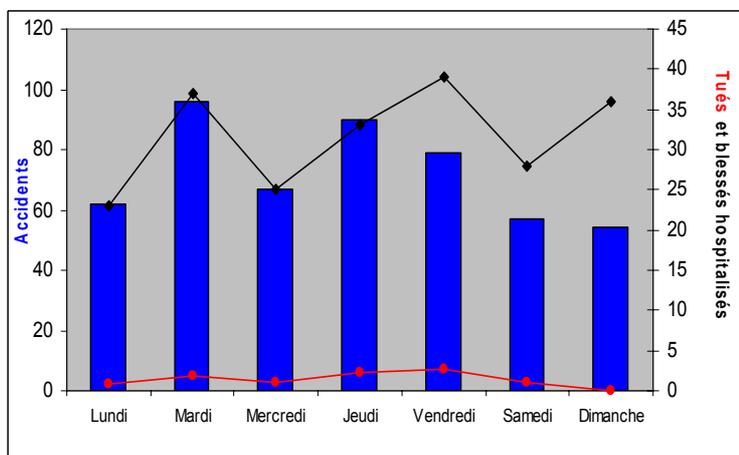
A contrario, le mois de juillet 2009 est le mois de l'année pour lequel le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés hospitalisés ont été les plus faibles.

➤ ACCIDENTS ET VICTIMES PAR JOUR DE LA SEMAINE :

En 2009, les mardis et jeudis sont les jours de la semaine les plus accidentogènes sur les RD des Yvelines. Ce sont aussi les jours où le trafic est le plus élevé.

S'agissant de la gravité des accidents, le vendredi est le jour le plus dangereux de la semaine en 2009.

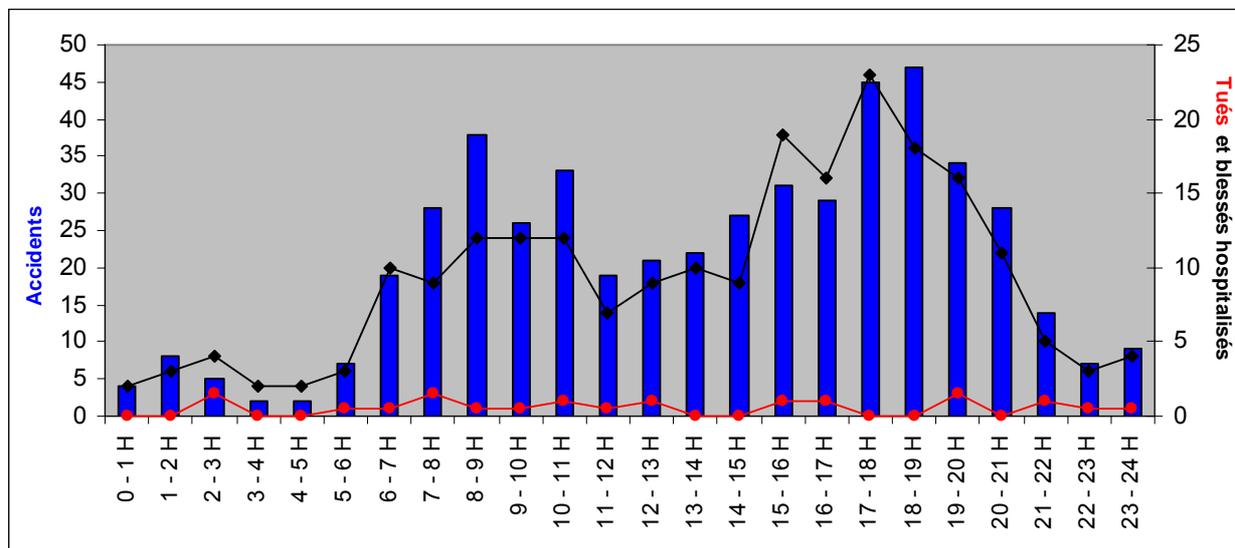
On notera que la gravité des accidents est plus importante le week-end (trafic plus faible mais vitesses plus élevées).





1-5 Accidents et victimes en 2009 sur les routes départementales (par mois – par jour de la semaine – par heure – jour / nuit)

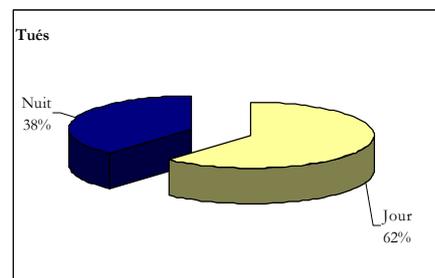
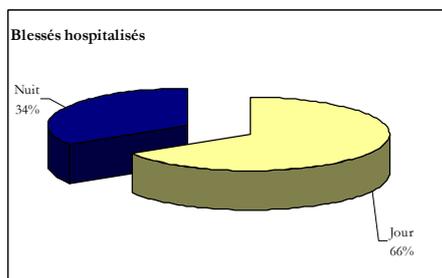
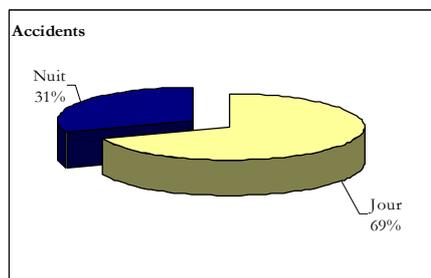
➤ ACCIDENTS ET VICTIMES PAR HEURE :



Les accidents corporels de 2009 sur les RD des Yvelines se produisent essentiellement pendant les heures ouvrables : 71,9% d'entre eux ont lieu entre 7h00 et 19h00.

Les blessés hospitalisés sont quant à eux plus nombreux en fin d'après midi et en première partie de soirée (15h00 à 20h00).

➤ ACCIDENTS ET VICTIMES DE JOUR ET DE NUIT :

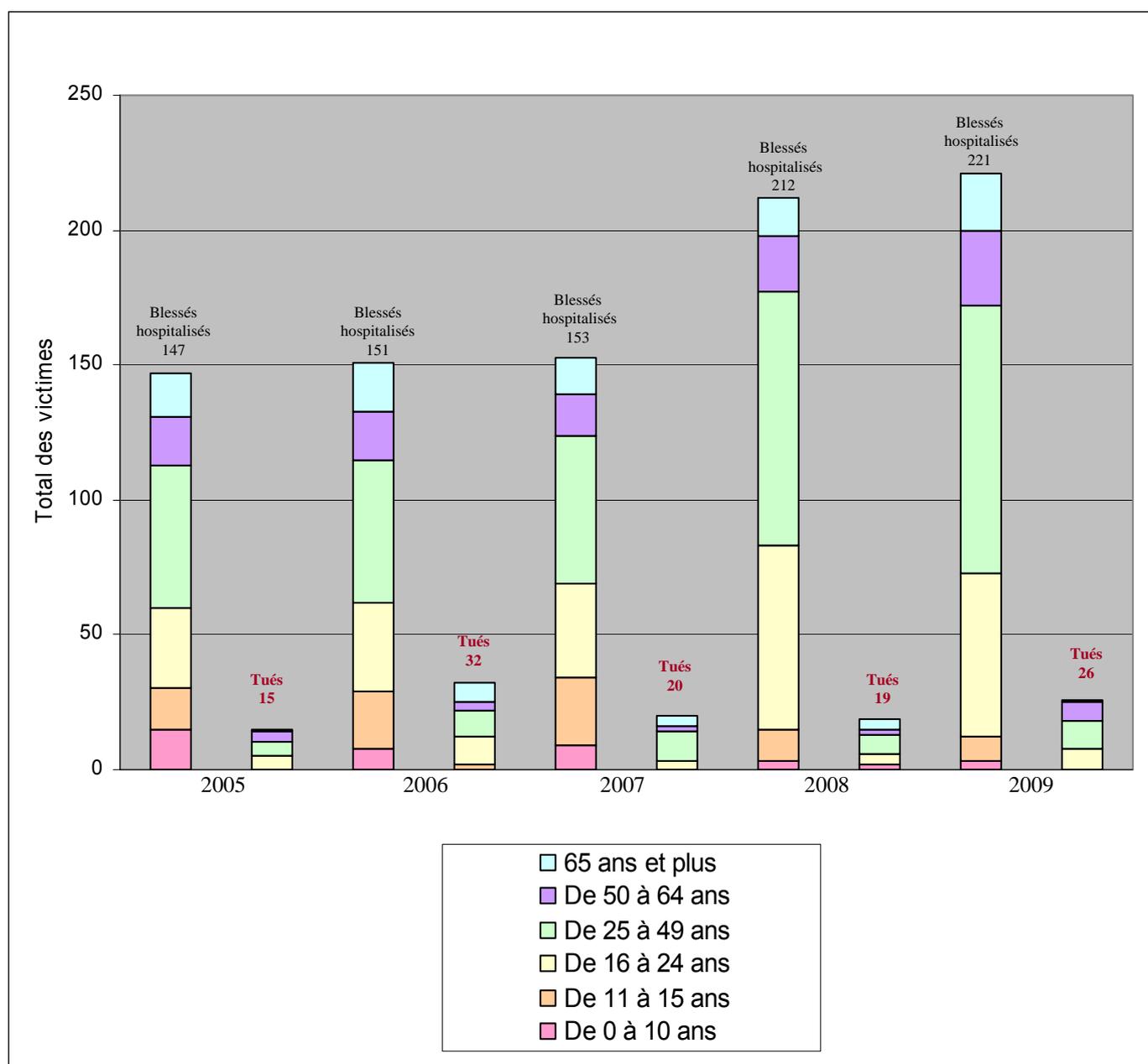


En 2009, contrairement à l'année 2008, la gravité des accidents nocturnes est identique à celle des accidents diurnes : un tiers des accidents corporels a lieu la nuit et ils représentent environ un tiers des accidents graves et un tiers des personnes tuées.



1-6 Victimes par tranches d'âge sur les routes départementales

➤ TUES + BLESSES HOSPITALISES :





1-6 Victimes par tranches d'âge sur les routes départementales

➤ VICTIMES PAR MODE DE DEPLACEMENTS EN 2009 :

	De 0 à 10 ans			De 11 à 15 ans			De 16 à 24 ans			De 25 à 49 ans			De 50 à 64 ans			65 ans et plus			Total		
	Tués	BH	BL	Tués	BH	BL	Tués	BH	BL	Tués	BH	BL	Tués	BH	BL	Tués	BH	BL	Tués	BH	BL
Piétons	0	2	6	0	3	9	0	5	5	1	8	12	1	4	3	1	5	6	3	27	41
Bicyclettes	0	0	0	0	1	3	0	1	1	0	5	11	0	4	5	0	1	1	0	12	21
Cyclos	0	0	0	0	3	4	0	15	20	1	21	28	0	2	3	0	1	1	1	42	56
Motos	0	0	0	0	2	1	4	17	7	2	25	26	2	7	5	0	2	0	8	53	39
V.L.	0	1	10	0	0	2	4	23	49	6	39	146	4	11	32	0	12	22	14	86	261
P.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Total	0	3	16	0	9	19	8	61	82	10	99	227	7	28	48	1	21	30	26	221	422

BH : blessé hospitalisé

BL : blessé léger

A l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que la classe d'âge la plus touchée par des accidents mortels sur les RD des Yvelines est la classe des 25-49 ans avec un total de 10 tués.

Viennent ensuite celles des 16-24 ans et des 50-64 ans avec respectivement 8 et 7 tués chacune.

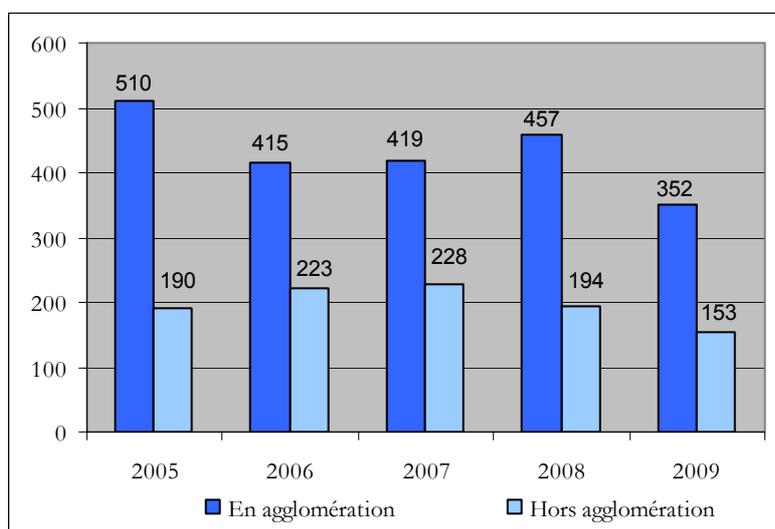
➤ REPARTITION 2005-2009 EN / HORS AGGLOMERATION DE L'ACCIDENTOLOGIE :

Année	Accidents			Tués			Blessés hospitalisés			Blessés légers		
	En agglomération	Hors agglomération	Total	En agglomération	Hors agglomération	Total	En agglomération	Hors agglomération	Total	En agglomération	Hors agglomération	Total
2005	510	190	700	16	16	32	205	93	298	437	159	596
2006	415	223	638	12	21	33	170	155	325	350	152	502
2007	419	228	647	15	17	32	146	133	279	363	198	561
2008	457	194	651	7	12	19	122	90	212	468	186	654
2009	352	153	505	7	19	26	137	84	221	307	115	422



1-7 Répartition des accidents en et hors agglomération sur les routes départementales (bilan sur 5 ans)

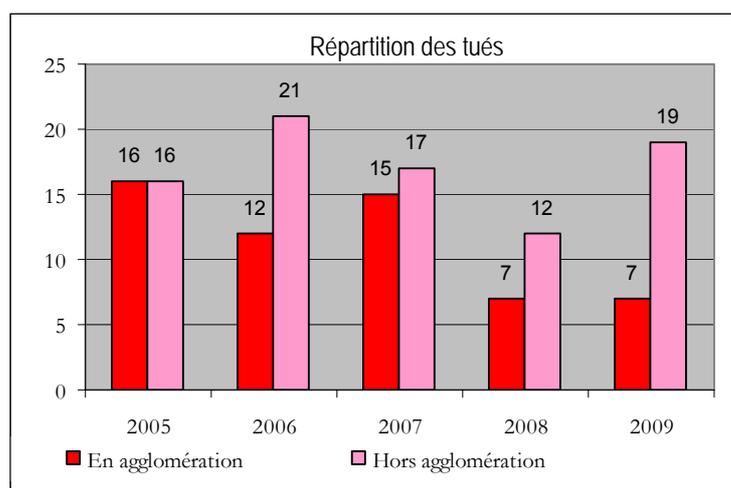
➤ REPARTITION 2005-2009 EN / HORS AGGLOMERATION DES ACCIDENTS CORPORELS :



Les accidents corporels sur les RD des Yvelines sont plus nombreux en agglomération que hors agglomération alors que le linéaire de routes départementales en agglomération est 3 fois moins important que celui hors agglomération. C'est bien évidemment en agglomération que les conflits potentiels entre les différents usagers de la route (véhicules, piétons, deux roues) sont les plus nombreux.

➤ REPARTITION 2005-2009 EN / HORS AGGLOMERATION DES TUES :

Année	Taux de gravité (%)		
	En agglomération	Hors agglomération	Total
2005	33.6	40.7	35.6
2006	34.2	53.7	41.6
2007	30.7	43.1	35.7
2008	21.2	34.5	25.5
2009	31.9	47.2	36.9



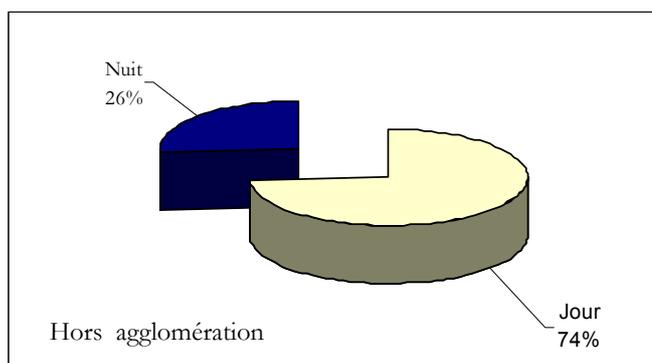
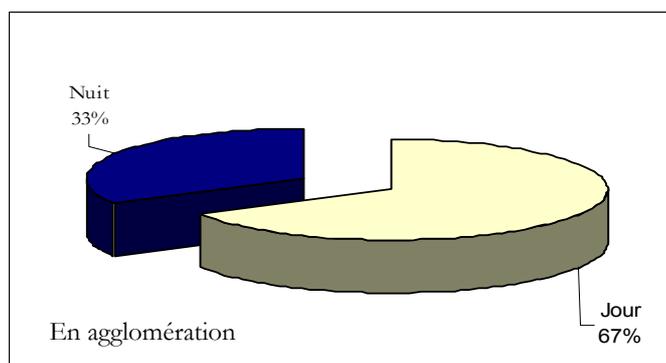
Bien que moins nombreux hors agglomération qu'en agglomération, les accidents survenus sur les RD des Yvelines y sont plus graves du fait des vitesses plus élevées qui y sont pratiquées.

Le nombre de tués en agglomération a stagné entre 2008 et 2009 alors que durant la même période il a augmenté hors agglomération.



1-7 Répartition des accidents en et hors agglomération sur les routes départementales (bilan sur 5 ans)

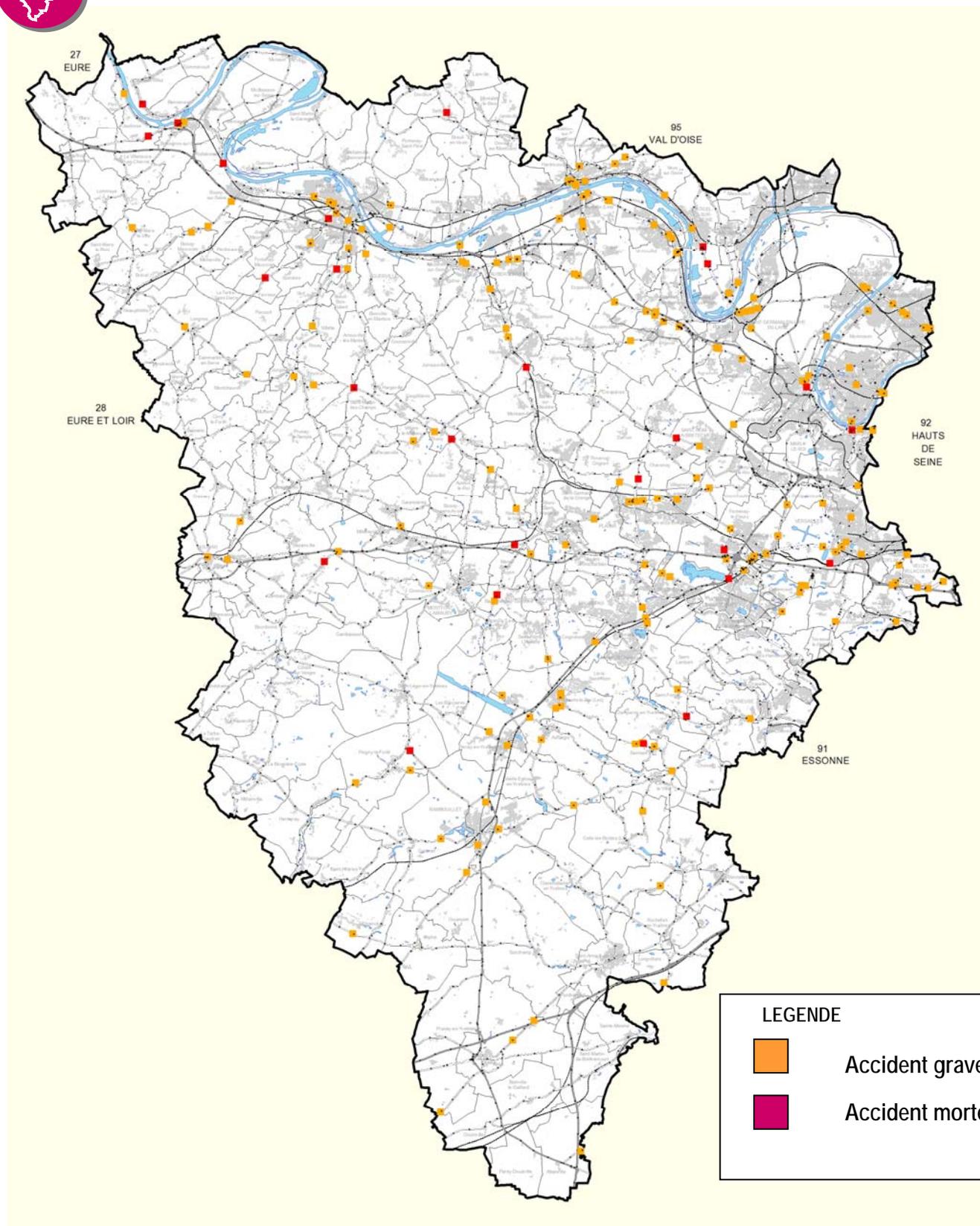
➤ REPARTITION 2009 DES ACCIDENTS CORPORELS DE JOUR ET DE NUIT EN AGGLOMERATION ET HORS AGGLOMERATION :



Que ce soit en ou hors agglomération, les accidents corporels se produisent le plus souvent de jour (plus de 60%). Cependant, à l'inverse de ce qu'on pourrait croire, ils sont moins nombreux la nuit hors agglomération (1 accident sur 4) qu'en agglomération (1 accident sur 3).

Les accidents corporels sont généralement plus graves la nuit à cause des facteurs aggravants que constituent l'alcool, la vitesse et la fatigue.

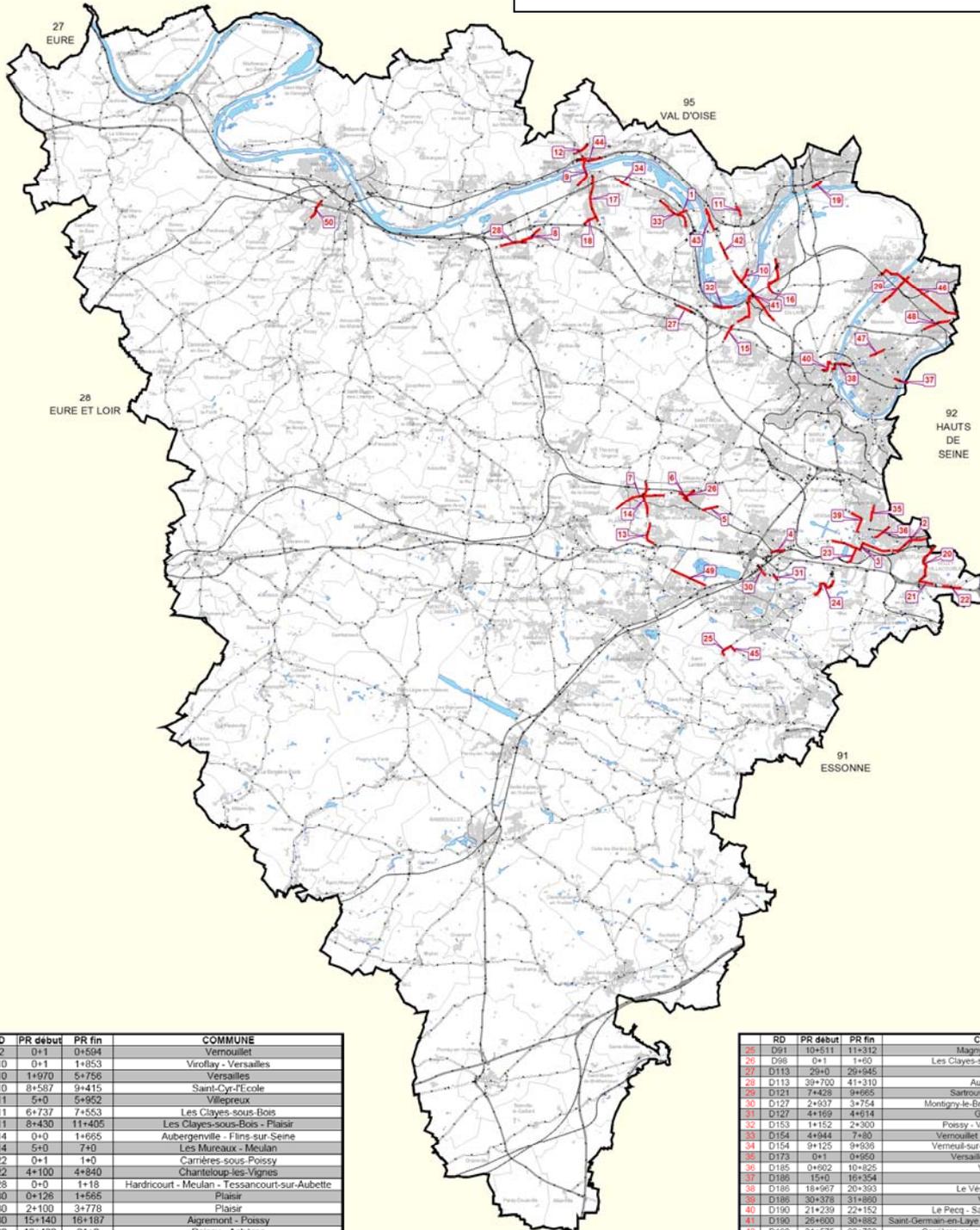
2-1 Carte des accidents mortels et graves sur le réseau routier départemental 2009



2-2 Carte des ZAAC 2005-2009 sur le réseau routier départemental



Zone d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) :
section comprenant au moins 10 accidents corporels sur 850m minimum.



RD	PR début	PR fin	COMMUNE	
1	D2	0+1	0+594	Vernouillet
2	D10	0+1	1+853	Viroflay - Versailles
3	D10	1+970	5+756	Versailles
4	D10	8+567	9+415	Saint-Cyr-l'Ecole
5	D11	5+0	5+952	Villepreux
6	D11	6+737	7+553	Les Clayes-sous-Bois
7	D11	8+430	11+405	Les Clayes-sous-Bois - Plaisir
8	D14	0+0	1+665	Aubergenville - Flins-sur-Seine
9	D14	5+0	7+0	Les Mureaux - Meulan
10	D22	0+1	1+0	Carnières-sous-Poissy
11	D22	4+100	4+840	Chanteloup-les-Vignes
12	D28	0+0	1+18	Hardicourt - Meulan - Tessancourt-sur-Aubette
13	D30	0+126	1+565	Plaisir
14	D30	2+100	3+778	Plaisir
15	D30	15+140	16+187	Agrément - Poissy
16	D30	16+430	21+0	Poissy - Achères
17	D43	3+205	5+1017	Les Mureaux
18	D44	0+1	1+026	Les Mureaux - Bouafle
19	D48	12+690	13+670	Conflans-Ste-Hononne
20	D53	1+0	3+396	Viroflay - Vézy-Villacoublay
21	D57	0+0	0+855	Vézy-Villacoublay
22	D57	1+390	2+590	Vézy-Villacoublay
23	D91	0+1	0+997	Versailles
24	D91	2+728	4+505	Versailles - Guyancourt

RD	PR début	PR fin	COMMUNE	
25	D91	10+511	11+312	Magny-les-Hameaux
26	D98	0+1	1+00	Les Clayes-sous-Bois - Villepreux
27	D113	29+0	29+945	Ogeval
28	D113	39+700	41+310	Aubergenville
29	D121	7+428	9+665	Sartrouville - Montesson
30	D127	2+637	3+754	Montigny-Le Bretonneux - Guyancourt
31	D127	4+169	4+614	Guyancourt
32	D153	1+152	2+300	Poissy - Villepreux-sur-Seine
33	D154	4+844	7+80	Vernouillet - Verneuil-sur-Seine
34	D154	9+125	9+936	Verneuil-sur-Seine - Les Mureaux
35	D173	0+1	0+860	Versailles - Le Chesnay
36	D185	0+502	10+825	Versailles
37	D186	15+0	16+354	Chatou
38	D186	18+967	20+393	Le Vésinet - Le Pecq
39	D186	30+378	31+860	Versailles
40	D190	21+239	22+152	Le Pecq - Saint-Germain-en-Laye
41	D190	25+600	30+882	Saint-Germain-en-Laye - Poissy - Carnières-sous-Poissy
42	D190	31+575	32+700	Carnières-sous-Poissy - Triel-sur-Seine
43	D190	33+406	34+830	Triel-sur-Seine
44	D190	42+160	43+797	Meulan - Hardicourt
45	D195	0+1	0+420	Magny-les-Hameaux
46	D308	0+0	5+809	Houilles - Sartrouville - Maisons-Laffite
47	D311	1+610	2+510	Le Vésinet - Chatou - Montesson
48	D311	5+118	6+800	Carnières-sur-Seine - Houilles
49	D912	0+348	2+245	Trappes
50	D928	1+273	2+530	Mantes-la-Ville - Magnanville



4-1 Travaux réalisés sur l'infrastructure en 2009

En 2009, les travaux des opérations suivantes ont été réalisés dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité routière :

- Canton de Rambouillet: - Aménagement d'une chicane d'entrée de ville sur la RD 73 à Vieille-Eglise-en-Yvelines
 - Création d'un giratoire au carrefour RD 936 x 150 à Rambouillet
 - Aménagement d'un tourne-à-gauche vers la RD 107 sur la RD 936 à Poigny-la-Forêt
 - Aménagement de l'accès à la gare de SNCF sur la RD 62 à Gazeran
 - Aménagement d'un tourne-à-gauche vers la RD 60 sur la RD 191 aux Bréviaires

- Canton de Montfort-l'Amaury: - Rectification d'un virage sur la RD 76 à Méré
 - Création d'un giratoire au carrefour RD 11 x 76 à Auteuil-le-Roi

- Canton de Houdan: - Renforcement de glissières mixtes bois métal et mise en place d'écrans motos sur la RD 115 à Dannemarie
 - Requalification du tourne-à-gauche vers la VC1 sur la RD 983 à Mulcent
 - Aménagement d'une chicane d'entrée de ville sur la RD 983 à Orvilliers

- Canton de Houdan et Guerville: - Aménagement d'un tourne-à-gauche à l'intersection des RD 11 et 65 à Hargeville et St Martin-des-Champs

- Canton de Plaisir: - Création d'un giratoire au carrefour RD 11 x rue de la Gare à Plaisir



4-2 Exemple de fiche bilan d'aménagement de sécurité routière : création d'un tourne-à-gauche

Localisation de l'aménagement				
Subdivision Sud		Commune : Les Bréviaires		
RD : 191		PR : 68+ 762	Hors agglomération	
Description de l'aménagement				
Aménagement : Création d'un tourne-à-gauche		Montant voté : 350 000 €		
Début travaux 12/09/2008	Achèvement travaux 10/01/2009	Observations avant aménagement 09/07/2008	Observations après aménagement 12/02/2009	Observations 2 ans après l'aménagement 25/03/2011
Objectifs de sécurité				
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vitesse et canaliser la circulation - Dégager une voie spécifique en tourne-à-gauche vers la RD 60 - Stocker les véhicules se dirigeant vers Les Bréviaires 				

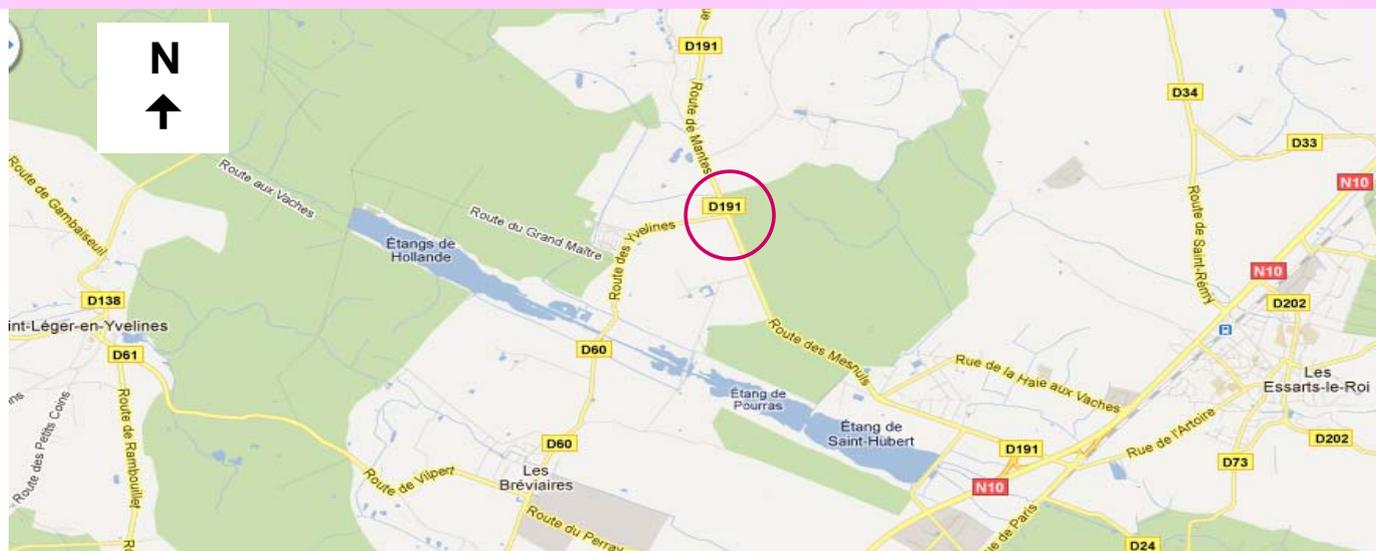


Photo avant aménagement

Photo après aménagement



Impact de l'aménagement sur les vitesses

Impact de l'aménagement sur les vitesses			
VITESSE Avant aménagement	Vers RN 10		
	Vers Mantes		
Vitesse prescrite	90km/h	90 km/h	
Vitesse moyenne	83km/h	80 km/h	
V85	91km/h	85 km/h	
50km/h < vitesses ≤ 70km/h	12%	16%	
70km/h < vitesses ≤ 90km/h	64%	72%	
Vitesses > 90km/h	24%	12%	
VITESSE Après aménagement (en date du 12/12/2008)			
Vitesse prescrite	90km/h	Géométrie de la voie inchangée	
Vitesse moyenne	76km/h		
V85	88km/h		
50km/h < vitesses ≤ 70km/h	28%		
70km/h < vitesses ≤ 90km/h	60%		
Vitesses > 90km/h	12%		
VITESSE Après aménagement (en date du 25/03/2011)			
Vitesse prescrite	90km/h	Géométrie de la voie inchangée	
Vitesse moyenne	77km/h		
V85	87km/h		
50km/h < vitesses ≤ 70km/h	28%		
70km/h < vitesses ≤ 90km/h	62%		
Vitesses > 90km/h	10 %		
Evolution du trafic			
TRAFIC Avant aménagement Source: Carte trafic 2007	TRAFIC Après aménagement Source: Carte trafic 2010		
6768 véh/j comptage permanent 2006 (RD 191 PR 65+ 900)	9792 véh/j comptage permanent 2008 (RD 191 PR 65+ 900)		
Evolution de l'accidentologie			
ACCIDENTS CORPORELS AVANT AMENAGEMENT Source : fichier BAAC 2002-2008			
Accidents corporels	Date	Circonstances	Nombre de victimes
RD 191 PR 68+ 762	18/12/2002	Collision entre 2 VL	1 blessé léger
RD 60 PR 3+ 498	29/05/2005	Collision entre 2 VL	3 blessés légers
ACCIDENTS CORPORELS APRES AMENAGEMENT Source : fichier BAAC 2009 + fichiers SDIS 2010-2011			
Aucun accident corporel recensé depuis la réalisation de l'aménagement jusqu'à ce jour : 25/03/2011			
Observations			
<ul style="list-style-type: none"> - La création d'îlots directionnels a permis de réduire les vitesses excessives pratiquées sur les longs alignements droits, et de sécuriser les mouvements de tourne-à-gauche pour les usagers en provenance des Essarts-le-Roi se dirigeant vers les Bréviaires. - Afin d'améliorer la circulation des cyclistes, une bande dérasée a été créée dans chaque sens de circulation, permettant une largeur roulable au droit des îlots de 4,30m - Depuis la réalisation de l'aménagement, aucun accident corporel n'est à recenser jusqu'à ce jour : 25/03/2011 			

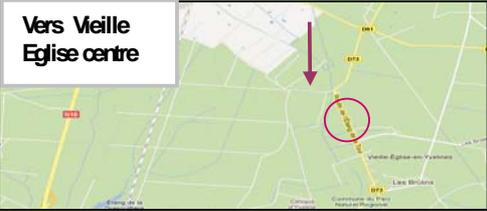
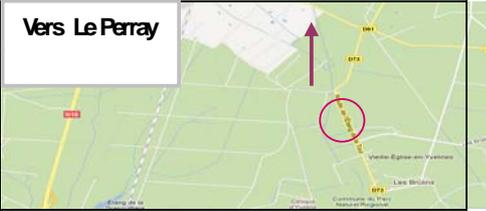


4-3 Exemple de fiche bilan d'aménagement de sécurité routière : création d'une chicane

Localisation de l'aménagement			
Subdivision Sud		Commune : <u>Vieille-Eglise</u>	
RD : 73		PR : 5+ 456	Hors agglomération
Description de l'aménagement			
Aménagement : <u>Création d'une chicane</u>		Montant voté : 110 000 €	
Début travaux 14/09/2009	Achèvement travaux 27/11/2009	Observations avant aménagement 18/08/2009	Observations après aménagement 11/03/2010
Objectifs de sécurité			
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vitesse trop élevée en complétant les aménagements existants : passages surélevés et rétrécissement de la chaussée. - Sécuriser, par la réduction de la vitesse, les accès des établissements administratifs et scolaires situés sur cette section. - Améliorer la perception de l'entrée d'agglomération. 			



Impact de l'aménagement sur les vitesses

Impact de l'aménagement sur les vitesses			
VITESSE Avant aménagement Emplacement radar : PR	Vers Vieille Eglise centre 	Vers Le Perray 	
Vitesse prescrite	50km/h	50km/h	
Vitesse moyenne	58km/h	58km/h	
V85	66km/h	69km/h	
vitesses ≤ 50km/h	16%	28%	
50km/h < vitesses ≤ 70km/h	76%	60%	
70km/h < vitesses ≤ 90km/h	8%	12%	
Vitesses > 90km/h	0%	0%	
VITESSE Après aménagement (en date du 11/03/2010)			
Vitesse prescrite	50km/h	Géométrie de la voie inchangée	
Vitesse moyenne	52km/h		
V85	60km/h		
vitesses ≤ 50km/h	50%		
50km/h < vitesses ≤ 70km/h	46%		
70km/h < vitesses ≤ 90km/h	4%		
Vitesses > 90km/h	0%		
Evolution du trafic			
TRAFFIC Avant aménagement Source: Carte trafic 2007		TRAFFIC Après aménagement Source: Carte trafic 2010	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1233 véh/j comptage permanent 2006 (RD 73 PR 4+ 000) ▪ 884 véh/j comptage permanent 2005 (RD 73 PR 8+ 000) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1059 véh/j comptage permanent 2010 (RD 73 PR 4+ 000) ▪ 724 véh/j comptage permanent 2010 (RD 73 PR 8+ 000) 	
Evolution de l'accidentologie			
ACCIDENTS CORPORELS AVANT AMENAGEMENT Source : fichier BAAC 2002-2008			
Accidents corporels	Date	Circonstances	Nombre de victimes
Aucun accident corporel recensé avant la réalisation de l'aménagement.			
ACCIDENTS CORPORELS APRES AMENAGEMENT Source : fichier BAAC 2009 + fichiers SDIS 2010			
Aucun accident corporel recensé depuis la réalisation de l'aménagement.			
Observations			
<ul style="list-style-type: none"> - La vitesse qui restait élevée malgré des dispositifs de régulation de vitesse mis en place -passage surélevé et rétrécissement de chaussée- a été réduite par le dévoiement important de la chaussée. - La chicane a permis de signaler fortement l'entrée d'agglomération, de modifier la traversée de village trop rectiligne et de sécuriser les établissements administratifs et scolaires. - Des dispositifs susceptibles de favoriser la circulation des cyclistes ont été prévus telle la piste cyclable séparée de la chaussée dans le sens Auffargis ⇒ Vieille-Eglise et une bande dérasée multifonctionnelle dans l'autre sens. 			



En septembre 2008, le Conseil général des Yvelines a acquis un radar pédagogique dans le cadre de son programme d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental.

Le radar pédagogique est un panneau d'information qui affiche, en temps réel, la vitesse des véhicules qui se dirigent vers lui ainsi qu'un visage, souriant ou grimaçant.

L'objectif du Conseil général est de mettre à disposition des associations et des collectivités des Yvelines voulant réaliser une action de prévention routière, un matériel pédagogique permettant d'informer et de sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse en agglomération.

Cet outil de prévention est particulièrement intéressant lorsque la vitesse des conducteurs est manifestement inadaptée par rapport au milieu traversé et à la vitesse prescrite, notamment dans les endroits fréquentés par les piétons (par exemple au droit d'écoles, d'établissements sportifs et administratifs).

Après avoir expérimenté le dispositif à l'occasion du prêt, certaines communes ont décidé de mettre en place définitivement ce type de matériel pour sécuriser notamment les entrées d'agglomération et les abords des écoles.

- Le fonctionnement du dispositif :

A une vitesse inférieure ou égale à la vitesse prescrite sur la section concernée, le radar pédagogique affiche alternativement la vitesse détectée et un visage souriant. Si la vitesse détectée dépasse la vitesse prescrite, le radar pédagogique affiche alternativement la vitesse détectée et un visage grimaçant.

- Le prêt du radar en 2009 :

En 2009, le radar pédagogique a été prêté à sept communes (Mézières-sur-Seine, Saint-Germain-en-Laye, Perdreauville, Morainvilliers, Les Alluets le Roi, Montesson et Vernouillet) et trois autres communes (Favrieux, Evécquemont et Les-Essarts-le-Roi) ont réalisé en 2009 une demande ayant donné lieu à un prêt début 2010.

- Le procédé de prêt :

Les collectivités intéressées doivent solliciter officiellement le prêt de ce matériel, par courrier adressé au Président du Conseil Général, en précisant le nom de la route départementale concernée et la période désirée.

Le Conseil général leur adresse alors un projet de convention de mise à disposition du matériel en deux exemplaires que le représentant de la collectivité doit retourner signé.

La collectivité récupère ensuite le matériel à la date convenue et bénéficie d'une formation sur le fonctionnement du radar réalisée par les agents du Conseil général.

Après le prêt, la collectivité peut sur demande, récupérer les données enregistrées durant la mise à disposition du radar pédagogique.

- Contact :

DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS
Bureau de l'Exploitation et de la Sécurité Routière
tél: 01 39 07 70 24
courriel: drt-sger-besr@yvelines.fr



4-5 Aide pour arrêts de transport en commun et sécurité près des écoles



Le 12 juillet 2007, l'Assemblée départementale des Yvelines a décidé de mettre en place pour la période 2007-2011 un programme complémentaire d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants (financement d'un million d'euros sur 5 ans) pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes.

Ces subventions sont destinées aux communes ayant présenté une demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police (dotation de l'Etat) et n'ayant pas bénéficié d'une subvention, après répartition de l'enveloppe en priorité aux communes les moins peuplées.

Les communes bénéficiaires de ce programme sont les communes de moins de 10 000 habitants.

En 2009, un total de 63 690 € de subventions a été attribué à dix communes pour la réalisation de petits projets locaux de sécurité dans le cadre de programmes (La Boissière-Ecole, Neauphle-le-Château, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Beynes, Noisy-le-Roi, Jouy-en-Josas, Meulan, Vernouillet et Marly-le-Roi).

- Les opérations subventionnables :

Les aménagements subventionnables sont les suivants :

- au titre des transports en commun : implantation d'abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire et ceux desservant les établissements publics, aires d'arrêt pour les lignes régulières d'autobus ;
- au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes : barrières fixes de sécurité, passages piétons, signalisation horizontale et verticale, éclairage des traversées piétons, marquage au sol, cheminement piétons.

- Les modalités d'attribution :

Taux : 80% du montant plafond de travaux HT

Plafonds de dépense subventionnable HT :

- sécurité routière : 10 100 €,
- abribus : 11 400 €,
- aires d'arrêt : 5 650 €.

- La procédure d'instruction :

La commune, avisée du programme par courrier du Président du Conseil Général, doit, si elle souhaite en bénéficier, adresser au Département un dossier composé des pièces suivantes :

- une délibération du Conseil Municipal demandant la subvention
- une notice explicative
- un plan de situation
- un plan de travaux
- un devis estimatif.

- Contact :

DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

Service Administratif Juridique et Financier

tél : 01 39 07 77 35 ou 01 39 07 77 14

courriel : sajef@yvelines.fr



L'association Prévention Routière a été créée en 1949, et a été reconnue d'utilité publique en 1955. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public.

Avec ses 130 000 adhérents et donateurs, dont **3 235 Adhérents** dans le département des Yvelines, elle est aujourd'hui l'une des principales associations loi 1901 de France.

Depuis 1994, la Prévention Routière est un partenaire privilégié du Département des Yvelines. Ainsi chaque année, le Département lui octroie **une subvention de fonctionnement de 23 000 Euros**. Par ailleurs, depuis 2005, le Département des Yvelines lui a confié **l'exploitation de son Simulateur de Conduite**. Ce simulateur permet de reproduire l'ensemble des situations d'accidents de la route. Il permet ainsi d'apporter les compétences nécessaires aux conducteurs (tant conducteurs en apprentissage que conducteurs retraités) pour conduire en toute sécurité.

Ainsi, au cours de l'exercice 2009, le Comité de La Prévention Routière des Yvelines, en collaboration avec la Gendarmerie et la Police, a formé **8 092 enfants des écoles primaires** du département afin de les aider dans le maniement de la bicyclette. Parallèlement une information relative aux risques encourus par les piétons leur a été dispensée.

Afin d'aborder les risques liés à la conduite des 2 roues motorisées et en concordance avec le Document Général d'Orientation, **5 794 collégiens** et **4 185 lycéens** ont été sensibilisés sur ce sujet.

Pour préparer les jeunes ou futurs conducteurs, l'Association a organisé des journées de démonstration auprès de **650 étudiants**. Par ailleurs, afin de limiter les dangers liés à la consommation d'alcool et la prise de substances illicites, une soirée étudiante a donné lieu à une opération *Capitaine de Soirée*. Au cours de cette manifestation qui réunissait **1 400 jeunes**, **430** ont été volontaires pour soutenir cette démarche.

Dans les vingt prochaines années, 30% des conducteurs seront âgés de plus de 65 ans. Dans cette perspective et selon la demande des municipalités, la Prévention Routière intervient auprès des seniors en utilisant un document pédagogique, qu'elle a créée elle-même.

Toutes ces activités répondent à la mission première qui lui est dévolue, à savoir : « étudier et mettre en œuvre toutes les mesures et encourager toutes les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière » et ce, conformément à l'Article 1^{er} des statuts de l'association.



5-2 Inspection académique



Après avoir édité le guide de l'élève pour la préparation des épreuves de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) et l'annuaire sécurité routière Yvelines, guide à l'usage des établissements scolaires, l'Inspection académique des Yvelines a décidé de créer le guide de formation à la sécurité routière adapté aux jeunes handicapés. Celui-ci a pu être édité grâce à la participation active du Conseil général et d'autres partenaires institutionnels et entreprises tels que la Préfecture des Yvelines, la Police Nationale, la Gendarmerie, les compagnies d'assurances GMF et MAIF Prévention ainsi que la société VEOLIA Transport.



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

Pour l'année 2009, 174 600 élèves handicapés étaient scolarisés dans le primaire et le secondaire, soit une augmentation de 31% en 4 ans.

La mobilisation a permis l'édition de cet ouvrage, outil pédagogique d'accompagnement vers l'autonomie dans les déplacements et les transports, pour les actes de la vie quotidienne ou pour la préparation à la vie professionnelle. Utilisé dans le cadre de la classe ou de l'établissement d'accueil par l'enseignant référent, il témoigne de la volonté de l'école d'agir en partenariat avec les familles, encouragées à parcourir et compléter ce guide avec leur enfant.

Ce guide a été édité en 4 000 exemplaires.

